



IE

05460 ABRIES

Tél. : 04 92 46 71 03

Fax : 04 92 46 83 70

mairie.abries@wanadoo.fr

<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20180205-20180205-9-DE
005-210500013-20180205-20180205-9-DE

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

Accusé certifié exécutoire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2018

Réception par le préfet : 05/03/2018

Publication : 05/03/2018

Publication : 05/03/2018

Pour l'autorité Compétente

Pour l'autorité Compétente

par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION



Séance du 5 février 2018

OBJET : Convention entre la Commune d'Abriès et le Garage Gérard ESMIEU pour l'enlèvement des véhicules et la gestion de la fourrière

N° d'ordre : 20180205 – 9

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 5 février 2018, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Francis PIN, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER

Etaient absents : Cristel FRANCESCHI (pouvoir à Olivier BACQUART), Eric DUCHENNE

Secrétaire de séance : Martine GROPELLIER

Monsieur le Maire rappelle les problèmes récurrents de stationnements illicites.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de contractualiser avec le Garage Gérard ESMIEU situé ZA Les Portes du Lac 05200 BARATIER pour l'enlèvement des véhicules et la gestion de la fourrière. Il rappelle que les frais de fourrière pour automobiles sont fixés par Arrêté du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001. Par ailleurs, vu la distance entre Baratier Abriès (110 kms aller-retour), une somme forfaitaire de 198 € pour les frais kilométriques sera facturée en sus.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 10 voix pour,

APPROUVE l'exposé du maire

AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le Centre de Vacances Le Fontenil.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 5 Février 2018.


Le Maire
Jacques BONNARDEL


Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le 28 Février 2018.